

2008/958 - Approbation de trois conventions de mise à disposition temporaire de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or aux associations : Société Artistique Rhône-Alpes de la Poste et de France Télécom, Lions Clubs International et Regards Croisés (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 08/12/2008, p. 2151)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Avis favorable de la Commission relatif à l'approbation de trois conventions de mise à disposition temporaire de l'Orangerie.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, quelques secondes pour dire notre interrogation exprimée lors du Conseil d'arrondissement sur les critères de choix de manifestations ou associations.

Lorsque l'Orangerie a été ouverte à la fin des années 1990 à d'autres usages que la conservation hivernale des végétaux, il avait été fixé comme ligne, le lien avec le Parc de la Tête d'Or son jardin botanique et son jardin zoologique, ou le lien avec des événements lyonnais et cela semblait et semble légitime.

Si l'Orangerie peut accueillir toute manifestation et toute association, il faut alors :

- l'affirmer,
- organiser la programmation et donc aussi avec la Mairie d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Vous avez rappelé, effectivement, qu'en 1995 l'Orangerie a été restaurée, de manière sommaire certes, pour accueillir des expositions liées à la pédagogie, à la didactique ou sur la biodiversité sur la botanique, voire la zoologie. Je ne voudrais pas que l'arbre cache la forêt.

Aujourd'hui, les 2/3 du temps sont utilisés par le jardin botanique, les expositions ont lieu 9 mois sur 12 à l'initiative du jardin botanique. Je vous le rappelle, et vous étiez invitée au même titre que les membres du 6^e arrondissement à l'inauguration, les dernières expositions « Les envahisseurs » « hommes, plantes, insectes » « biodiversité ». Je vous rappelle que chaque exposition reçoit à peu près 50.000 visiteurs, dont 1/3 de Lyon, 1/3 du Grand Lyon dont des villeurbannais, et 1/3 de l'extérieur. Les deux prochaines expositions « Du sol aux sons » toujours liées à l'activité botanique et zoologique, chacun comprendra bien qu'il ne s'agit pas de sujets étranger au Parc de la Tête d'Or.

Je dirais que l'Orangerie remplit parfaitement sa mission, reste qu'il y a des moments où il n'y a rien, en général en période hivernale. Dans ce cas-là des propositions sont adressées non pas d'ailleurs à l'Adjoint chargé de ce domaine, mais très légitimement à l'Adjoint chargé

de la culture qui a un « staff » autour de lui, et c'est à lui qu'il revient de faire le choix. Il ne l'a pas dit en introduction, mais je peux dire en son nom qu'il est tout à fait ouvert aux propositions qui pourraient être faites par la Mairie du 6^e, sachant que ce lieu n'est pas un lieu d'arrondissement ni même un lieu de festivités pour la Ville, mais un lieu destiné d'abord à mieux faire connaître toutes les activités liées à la botanique et à la zoologie donc à la biodiversité et au développement durable.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)